

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-236 du 13 septembre 1979

portant nomination du Camarade ATTLOU Simon Séverin en qualité de Conseiller Technique aux Affaires Economiques du Président en Exercice de l'O.C.A.M. cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance N° 66-57 du 12 Décembre 1966 portant ratification de la Charte de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (O.C.A.M.) ;
- SUR décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 août 1979 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Le Camarade ATTLOU Simon Séverin est nommé Conseiller Technique aux Affaires Economiques du Président en Exercice de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (O.C.A.M.), cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 13 septembre 1979
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

2 - 2

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du
PRPB 4 SGG 4 MAEC 4 OCLM 4 autres
Ministères 14 SGG 4 SPD 2 DPE-
DAJL-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-DCCT-
Gde Chanc. 3 BCP 1 BN-UNB-FASJEF
6 JORPB 1. Intéressé 1.-

Michel ALLADAYE